

Rapport transparence et sécurité nucléaire 2024



NEUTRONS
FOR SOCIETY

RAPPORT ANNUEL RÉACTEUR HAUT FLUX INSTITUT LAUE LANGEVIN

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
1. INTRODUCTION	4
2. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT ET DU RÉACTEUR À HAUT FLUX	5
2.1 Le réacteur	6
2.2 L'utilisation des neutrons par les scientifiques	7
Modernisation des instruments	9
Exemples de belles réussites scientifiques en 2024	12
3. DISPOSITIONS PRISES EN MATIÈRE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION	14
3.1 Dispositions générales d'organisation	15
3.2 Dispositions techniques en matière de sûreté nucléaire	16
Faits marquants en matière de sûreté	17
Système de management intégré	18
Audits internes et externes	18
Inspections de l'ASN	18
Bilan des transports de matières radioactives	19
Exercices de préparation aux situations d'urgence	19
Perspectives pour l'année 2025	20
3.3 Dispositions techniques en matière de radioprotection	20
Faits marquants de l'année 2024	21
Dosimétrie du personnel : résultats	21
4. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS EN MATIÈRE DE SÛRETÉ ET DE RADIOPROTECTION	22
4.1 Bilan 2024	23
5. RÉSULTATS DES MESURES DES REJETS LIQUIDES ET GAZEUX	24
5.1 Les rejets gazeux	24
5.2 Les rejets liquides	25
5.3 Les rejets non radioactifs	26
5.4 Impact des rejets sur l'environnement	27
Impact des rejets gazeux	27
Impact des rejets liquides	27
6. GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS	28
6.1 Quantité de déchets évacués en 2024	28
6.2 Quantité de déchets présents dans l'installation en fin d'année 2024	29
7. GLOSSAIRE	30
8. RECOMMANDATIONS DU CSE DE L'ILL	32



Le réacteur a délivré deux cycles au cours du premier semestre avec un haut niveau de disponibilité (98%), permettant de mener à bien le programme scientifique comme prévu. Le premier cycle a commencé comme prévu avec le démarrage du réacteur le 27 février 2024, et s'est achevé le 16 avril. Le deuxième cycle a démarré comme prévu le 14 mai, et le réacteur a été mis à l'arrêt depuis le 9 juillet pour effectuer des travaux importants, portant principalement sur le renforcement au séisme du pont polaire et le remplacement de son charriot, le renforcement de la casemate H1-H2 et l'installation de protection incendie par sprinklers.

A la suite à l'arrêt H1-H2 en 2021/2022, le calendrier du fonctionnement du réacteur pour la période 2024-2026 a été réorganisé autour de la mise en œuvre des engagements de sûreté pris dans le cadre du dernier réexamen de sûreté décennale, nécessitant des arrêts longs pour ce faire, et la réalisation des périodes d'exploitation du réacteur pour le programme scientifique de l'ILL.

Dans ce cadre, l'ILL a prévu deux arrêts longs et importants pour ces travaux, tout en veillant à ce qu'un maximum de jours-faisceaux soit consacré à la science.

Au cours des dernières années, l'ILL a produit des radio-isotopes, en particulier du lutécium-177, qui est très efficace dans le traitement de certains types de cancer.

Comme c'est le cas depuis quelques années, les relations de l'ILL avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASNR) restent bonnes, comme en témoigne la confiance exprimée par l'ASNR lors de la réunion annuelle de janvier 2024. L'année 2024 a été marquée également par l'instruction par l'ASNR de la mise à jour de l'Autorisation de Rejets et de Prélèvement des Eaux, ARPE. Cela a été l'occasion d'échanger de manière très constructive avec les membres de la Commission Locale d'Information, CLI.

Les principales activités réalisées par la Division des réacteurs lors des arrêts inter-cycles en 2024 sont principalement liés au dernier réexamen périodique de sûreté et ont été les suivantes :

- Travaux d'entretien et tests périodiques,
- Renfort de pont polaire au niveau D et préparation du remplacement de son chariot,
- Poursuite des travaux de pré-assainissement de l'installation de détritiation par l'enlèvement de certains composants/équipements afin de préparer l'installation pour l'accueil d'une unité de recombinaison. Le but de cette unité sera de recombinaison le tritium et le deutérium avec de l'oxygène à très faible concentration pour produire de l'eau lourde qui sera réinjectée dans le circuit primaire du réacteur,
- Poursuite des travaux sur le système de sprinkler,
- Préparation au renforcement des structures de support de tuyauterie situées au fond du canal de transfert n° 2 par des plongeurs,
- Renforcement des casemates H1-H2 pour protéger les traversées du bâtiment du réacteur.

En ce qui concerne le cycle du combustible pour le scénario basé sur la fin de l'exploitation du réacteur en 2033, les Associés ont récemment approuvé un engagement en faveur du programme de conversion du réacteur d'ici la fin de 2032. Dans ce cadre, l'ILL poursuit sa participation au programme HERACLES et au nouveau projet européen « EU-CONVERSION ». L'ILL a optimisé le périmètre du programme de conversion en se concentrant sur les performances du flux de neutrons alimentant les expériences et en maximisant le nombre de jours de faisceau par cycle.

Grâce à ses investissements scientifiques et pour la sûreté de ses installations, l'ILL continuera d'être le leader mondial des infrastructures de recherche utilisant les neutrons pour les années à venir.

Jérôme Estrade

Directeur adjoint en charge de l'exploitation de l'INB n° 67 et chef de la division réacteur

1 INTRODUCTION

L'Institut Laue Langevin (ILL) est un organisme de recherche international à la pointe des sciences et techniques neutroniques. L'ILL propose aux scientifiques une instrumentation de haute technologie, et en tant qu'institut de service met ses installations et son expertise à la disposition des visiteurs scientifiques du monde entier. Plus de 1000 expériences sont effectuées chaque année à l'ILL, et environ 1500 chercheurs viennent y réaliser leurs expériences, sélectionnés par un comité scientifique.

L'Institut est doté d'une source de neutrons très intense, le Réacteur nucléaire à Haut Flux qui constitue l'Installation Nucléaire de Base n° 67. L'installation est soumise au Décret n° 94-1042 du 5 décembre 1994 portant nouvelle autorisation de création par l'Institut Max Von Laue-Paul Langevin d'une installation dénommée Réacteur à Haut Flux, sur le site de Grenoble (Isère).

Conformément à l'article L125-15 du Code de l'Environnement, l'Institut Laue Langevin, en tant qu'exploitant d'une Installation Nucléaire de Base, doit produire chaque année le présent rapport d'information du public.

2 PRÉSENTATION DE L'INSTITUT ET DU RÉACTEUR À HAUT FLUX

L'Institut Laue Langevin et le Réacteur à Haut Flux sont situés au Nord du polygone scientifique de Grenoble, sur le site EPN-Campus regroupant plusieurs organismes scientifiques :

- l'ILL, Institut Laue Langevin.
- l'ESRF, European Synchrotron Radiation Facility.
- l'EMBL, European Molecular Biology Laboratory.
- le CIBB, Carl-Ivar Bränden Building, bâtiment abritant des partenariats scientifiques en biologie structurale et en virologie.
- l'IBS, Institut de Biologie structurale.

Environ 1300 personnes travaillent sur le site.

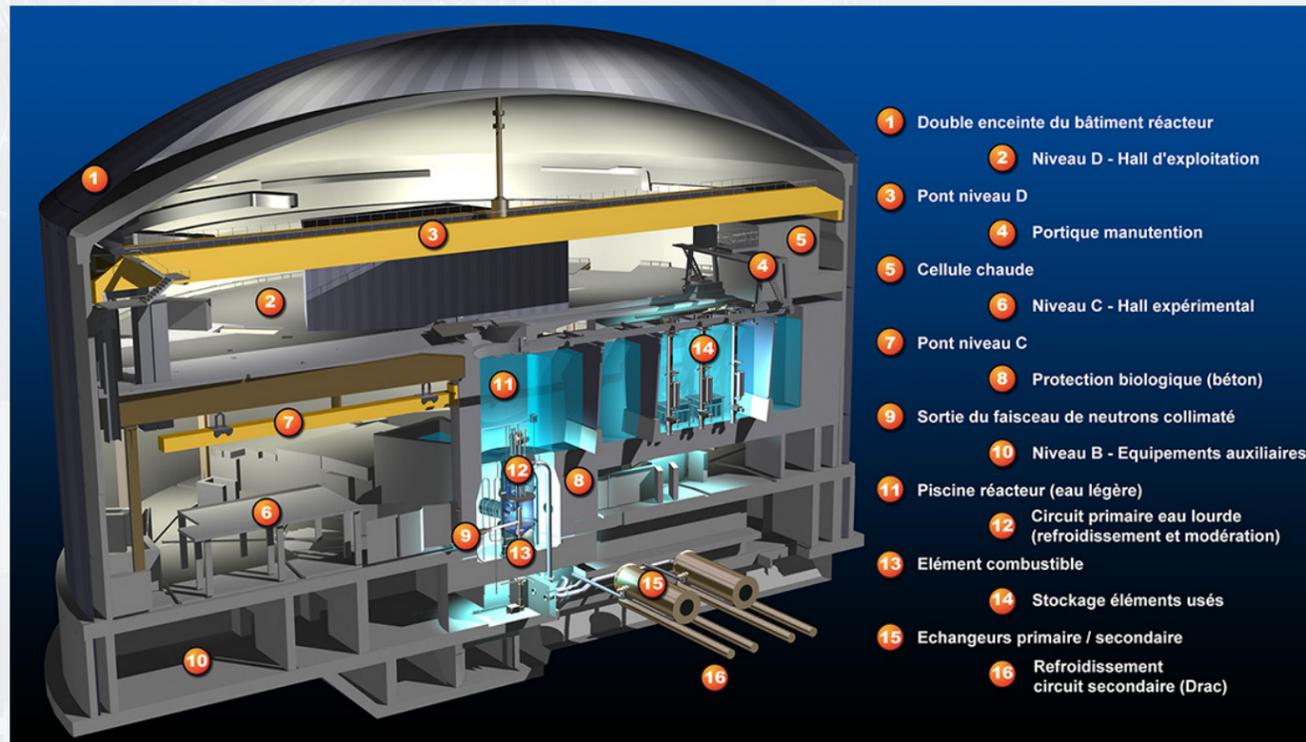
L'Institut Laue Langevin est géré par trois pays associés, la France (CEA et CNRS), l'Allemagne et le Royaume Uni. Dix partenaires scientifiques participent également à son financement. Son budget pour 2024 était de 106 M€.

523 personnes d'une trentaine de nationalités différentes travaillent à l'ILL.



© L. Thion

2.1 LE RÉACTEUR



Coupe du bâtiment réacteur de l'ILL.

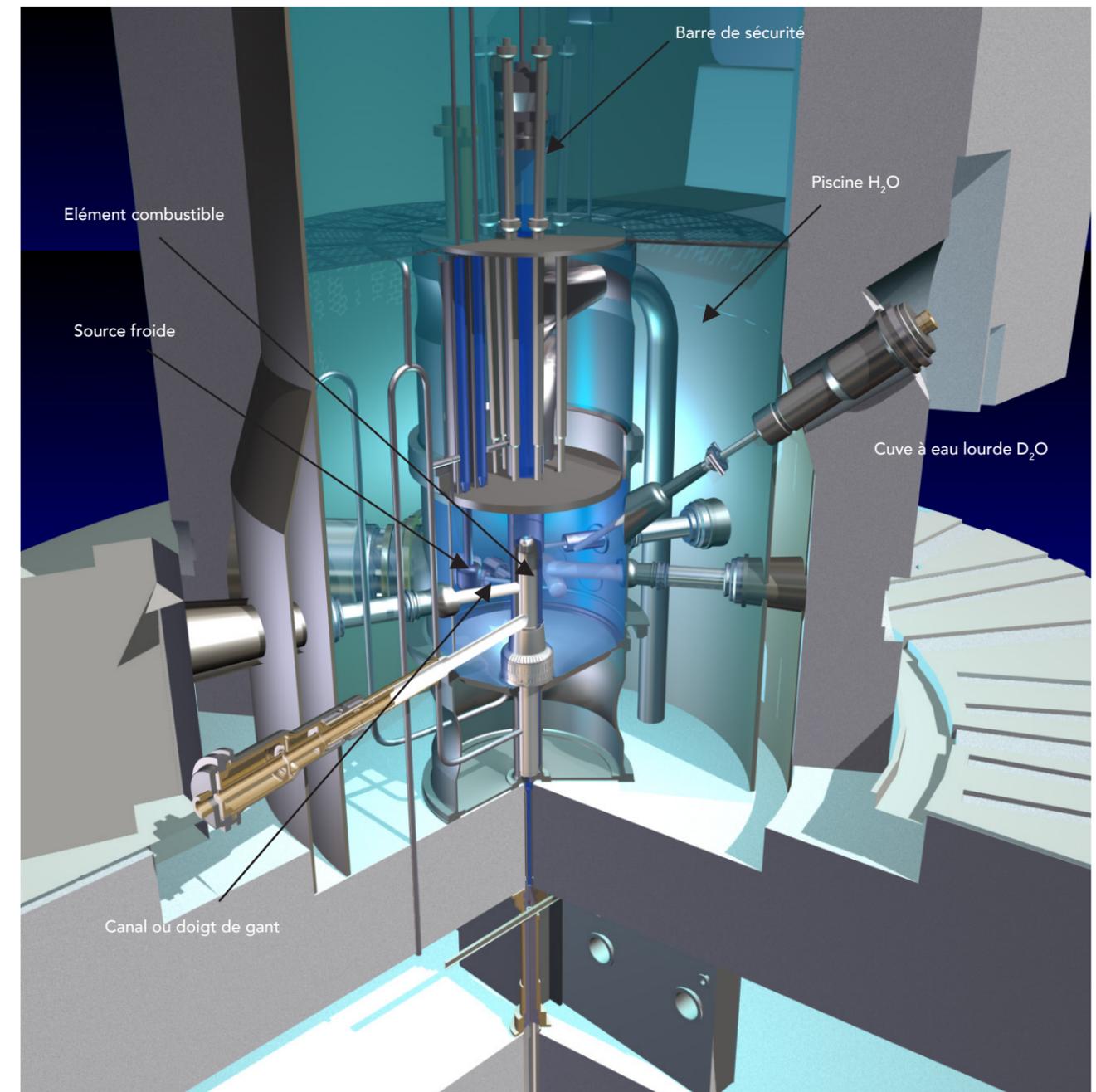
Le Réacteur à Haut Flux de l'ILL fonctionne en continu durant des cycles de 50 jours. Son coeur est constitué d'un élément combustible unique d'uranium très enrichi refroidi à l'eau lourde et permet ainsi de produire le flux de neutrons un des plus intense du monde soit $1,5 \times 10^{15}$ neutrons par seconde et par cm^2 . La puissance thermique, de 58 MW, est évacuée par un circuit secondaire alimenté par l'eau du Drac. La cuve à eau lourde contenant le coeur est située dans une piscine remplie d'eau déminéralisée qui assure une protection vis-à-vis des rayonnements neutrons et gammas émis par le coeur. Le réacteur est piloté au moyen d'une barre absorbante de neutrons que l'on extrait au fur et à mesure de la consommation de l'uranium. Il possède en outre 5 barres de sécurité, également absorbantes de neutrons, dont la fonction est l'arrêt d'urgence du réacteur.

Les neutrons produits dans le réacteur par la réaction de **fission** ont une très grande énergie (vitesse : 20 000 km/s). Ils sont ralentis par l'eau lourde afin de pouvoir à la fois provoquer de nouvelles fissions pour entretenir la réaction en chaîne (neutrons thermiques dont la vitesse est de 2,2 km/s) et alimenter les dispositifs expérimentaux des scientifiques.

Trois dispositifs situés à proximité immédiate du coeur permettent également de produire des neutrons chauds (10 km/s) ainsi que les neutrons froids et ultra-froids (700 m/s et 10 m/s) : il s'agit de la source chaude, constituée d'une sphère de graphite maintenue à 2600°C et de deux sources froides, dont la plus importante est constituée d'une sphère contenant 20 litres de Deutérium maintenue à l'état liquide à -248°C dans laquelle les neutrons, par une succession de collisions avec les atomes de deutérium sont ralentis à l'énergie recherchée. Les neutrons sont alors prélevés au sein de la cuve par une vingtaine de canaux, dont certains pointent sur l'une des sources froides ou chaude. Ces canaux, prolongés par des guides de neutrons alimentent ensuite une quarantaine d'aires expérimentales équipées d'une instrumentation de pointe situées jusqu'à 100 mètres du réacteur.

2.2 L'UTILISATION DES NEUTRONS PAR LES SCIENTIFIQUES

Les neutrons permettent d'explorer la matière de façon non-destructive, dans les domaines scientifiques les plus variés : physique, chimie, biologie et biotechnologies, nanotechnologies, géosciences ou génie civil. Le principe de la majorité des expériences est toujours le même : les scientifiques placent l'échantillon de matière à étudier dans le faisceau de neutrons issus du réacteur (après avoir sélectionné finement l'énergie des neutrons au moyen de monochromateurs et de sélecteurs) ; les neutrons sont diffusés par l'échantillon ; la détection et la mesure des neutrons diffusés leur fournissent, après traitement, des informations sur les caractéristiques physiques de leur échantillon. L'objectif essentiel est d'approfondir les connaissances sur la matière, quel que soit son état, afin de développer les matériaux et les médicaments du futur, par exemple.



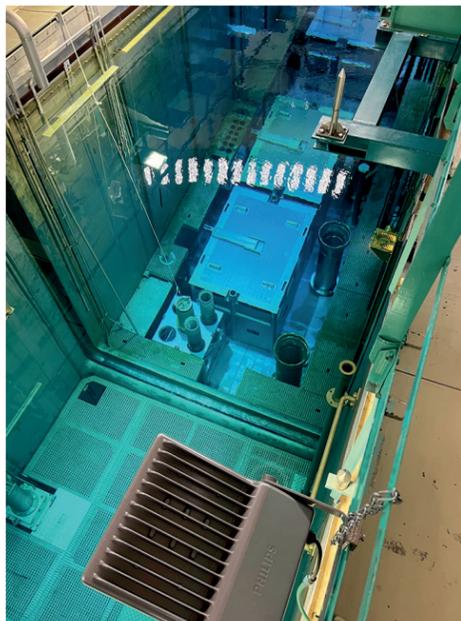
Le réacteur de l'ILL.



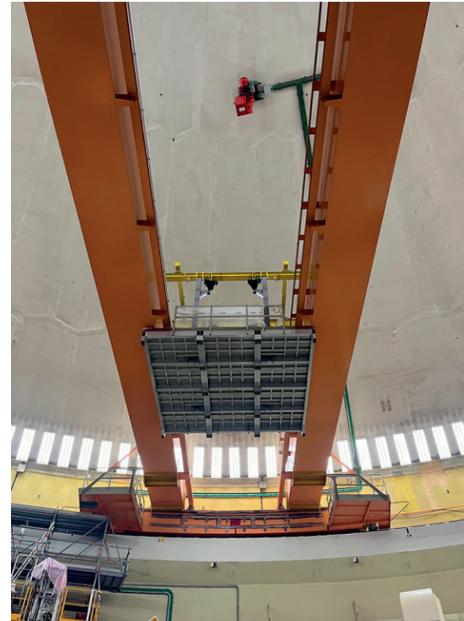
Sprinkler niveau C.



Renforcement de la casemate H1H2 niveau C.



Travaux préparatoires aux renforcements des supports de tuyauterie du canal 2.



Rénovation pont niveau D et remplacement de son charriot.

MODERNISATION DES INSTRUMENTS

Pour maintenir son leadership mondial, l'ILL a multiplié ses capacités d'innovation et d'ingénierie en construisant de nouveaux instruments toujours plus performants. Dans la continuité du programme Millennium, le programme Endurance (2016 – 2024) a permis la mise à niveau, la modernisation ou le renouvellement complet de plus de 30 instruments et projets d'infrastructure, dont la grande majorité est déjà disponible pour les utilisateurs.

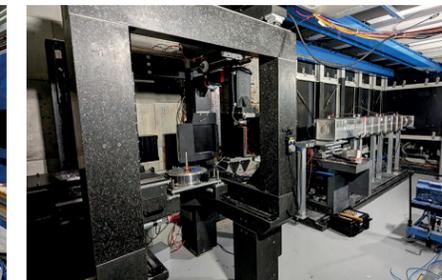
Pendant la période d'arrêt H1-H2, d'octobre 2021 à février 2023, nous avons procédé à la modernisation et/ou au renouvellement d'une partie de nos instruments et de nos infrastructures, en parallèle avec d'importants travaux de maintenance, de sécurité et de sûreté sur le réacteur. Le nouveau guide H24 et les instruments associés ont été achevés et mis en service lors du redémarrage du réacteur en 2023. La construction du nouveau guide H15 a également débuté pendant l'arrêt H1-H2, s'est poursuivie durant l'exploitation du réacteur en 2023 et a été achevée avec l'ensemble des instruments associés, prêts pour les opérations du réacteur en 2024.

Grâce aux programmes Millennium et Endurance menés au cours des deux dernières décennies, l'ILL dispose d'un ensemble d'instruments de classe mondiale, entièrement modernisé, et prêt à servir les utilisateurs pour la décennie à venir. Suite à ces investissements, la performance moyenne de notre parc instrumental est aujourd'hui 300 fois supérieure à ce qu'elle était au tournant du millénaire, il y a 25 ans.

Bien que le programme Endurance soit désormais terminé, nous continuons à investir dans la modernisation de nos instruments à travers une série de mises à jour post-Endurance, tirant notamment parti des technologies développées en interne, telles que les détecteurs et les optiques neutroniques. Ce programme de nouveaux projets, de recherche et développement permettra aux instruments de l'ILL de rester la référence mondiale en matière de technologies neutroniques.



D10



NeXT



SHARPER



PANTHER

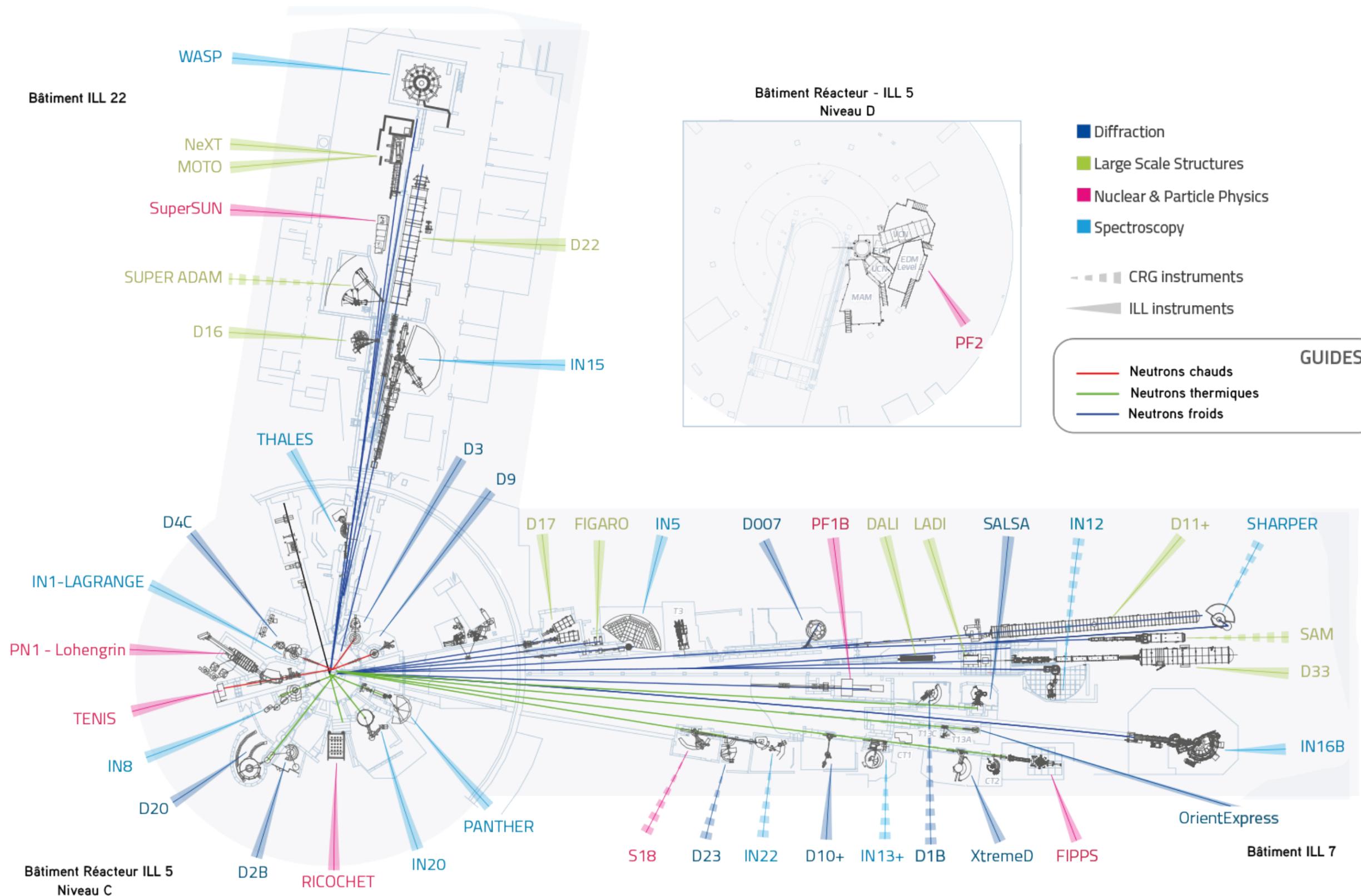


SAM



D16

Plus de quarante instruments permettent aux physiciens du monde entier de venir effectuer des expériences, dont les résultats devront être publics (publication dans des revues scientifiques) et dont les applications devront rester dans le domaine civil.



EXEMPLES DE BELLES RÉUSSITES SCIENTIFIQUES EN 2024

UN NOUVEAU MATÉRIAU PROMETTEUR POUR L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS À ACTION PROLONGÉE

Le VIH/SIDA reste un défi sanitaire mondial, touchant 39 millions de personnes avec 1,5 million de nouvelles infections par an. Malgré l'efficacité du traitement antirétroviral, l'adhésion quotidienne au traitement limite son succès. D'où l'intérêt croissant pour des systèmes d'administration à action prolongée, permettant une libération continue du médicament.

Des chercheurs de l'Université Queen's de Belfast ont démontré une preuve de concept d'un système de délivrance prolongée à base d'un nouveau matériau peptoïde-peptide. L'Institut Laue-Langevin (ILL) a contribué à ces recherches via des techniques de diffusion des neutrons (SANS). « Seule une petite fraction des propositions soumises peut être réalisée », explique Ralf Schweins de l'ILL, soulignant l'importance sociétale du projet.

Grâce à l'instrument D11 de l'ILL, les spectres SANS ont révélé une organisation moléculaire similaire dans les fibres d'hydrogel, avec ou sans zidovudine. L'hydrogel formé par le peptoïde-peptide présente une biostabilité supérieure, confirmée par des tests *in vitro* sur 28 jours. Le médicament est libéré de façon constante, avec 80 % encore présent à la fin de la période. Des tests *in vivo* ont montré une absorption efficace de la zidovudine sur 35 jours.

Les résultats, publiés dans le Journal of the American Chemical Society, constituent la première preuve de concept d'un dépôt d'hydrogel biostable déclenché par des stimuli physiologiques pour la libération prolongée d'un médicament à faible poids moléculaire.

La traduction clinique nécessite encore des études sur la sécurité et l'efficacité *in vivo*. D'autres travaux visent à optimiser la formulation sous forme de poudre stable, facilement reconstituable pour l'injection. Cette technologie pourrait aussi s'appliquer à d'autres maladies nécessitant une administration prolongée, comme le cancer, la tuberculose ou le paludisme.

Les systèmes antérieurs se fondaient sur des peptides, facilement modifiables, mais peu stables *in vivo*. « Injecté sous la peau, le gel libère le médicament sur une longue période », explique Garry Laverty, professeur associé à Queen's. Toutefois, les hydrogels à base de peptides se dégradent vite, libérant mal le médicament.

Pour surmonter cette limite, Laverty s'est tourné vers les peptoïdes, des analogues synthétiques des peptides, plus simples et moins coûteux à produire. Financé par le Wellcome Trust, son équipe a amélioré la formation du gel en ajoutant des molécules peptidiques. « Le gel agit comme une barrière, ralentissant la diffusion du médicament », précise-t-il.

L'hybride peptoïde-peptide forme un hydrogel biostable en réponse aux enzymes présentes dans la peau. Le système a été développé dans le cadre d'un projet financé par le EPSRC. La zidovudine, antirétroviral de faible poids moléculaire, a été utilisée comme modèle. Les hydrogels ont été analysés par microscopie électronique, révélant un réseau tridimensionnel de fibres entrelacées.

La technique SANS a permis de caractériser davantage ces réseaux fibreux. Emily Cross, postdoctorante dans l'équipe de Laverty, a apporté cette expertise après un doctorat sous la direction du Professeur Dave Adams à l'Université de Glasgow. « SANS révèle des structures entre 1 et 100 nm », explique Schweins. De plus, elle évite les artefacts liés à la préparation des échantillons, offrant une analyse représentative.



Article original : [Exciting new material for long-acting drug delivery](#)

L'ÂGE DE GLACE DU SPIN - COMMENT LES ÉTUDES DES MATÉRIAUX EXOTIQUES AVEC LES NEUTRONS PEUVENT OUVRIER LA VOIE AUX ORDINATEURS QUANTIQUES

À première vue, l'eau liquide et les substances inorganiques solides n'ont pas grand-chose en commun. Cependant, un examen scientifique approfondi révèle que des composés inorganiques, tels que certains minéraux, peuvent adopter des états appelés "liquides de spin". Cela les rapproche plus des liquides que nous connaissons dans notre vie quotidienne que nous ne pouvons l'imaginer.

Nous connaissons tous le phénomène de la congélation : l'eau s'organise spontanément en structures de glace ordonnées lorsqu'elle est refroidie. De même, le degré d'ordre dans les liquides de spin dépend de la température. Dans certains liquides de spin, un désordre résiduel persiste même à très basse température, générant un signal magnétique diffus difficile à détecter par des méthodes expérimentales classiques.

Les neutrons, que l'on peut considérer comme de minuscules aimants, interagissent facilement avec les matériaux magnétiques, ce qui en fait des sondes idéales pour étudier ces phénomènes subtils. Contrairement aux rayons X ou à la lumière visible, les neutrons pénètrent profondément dans la matière et offrent une sensibilité unique aux arrangements magnétiques. Cette propriété a été exploitée dans des recherches sur le minéral $Tb_2Ti_2O_7$, un analogue quantique des glaces de spin classiques.

Les résultats ont révélé une diffusion magnétique diffuse ainsi qu'un signal exotique, suggérant de nouvelles interactions à l'échelle atomique. Ces découvertes ont poussé une équipe interdisciplinaire issue de laboratoires français, du PSI (Suisse)

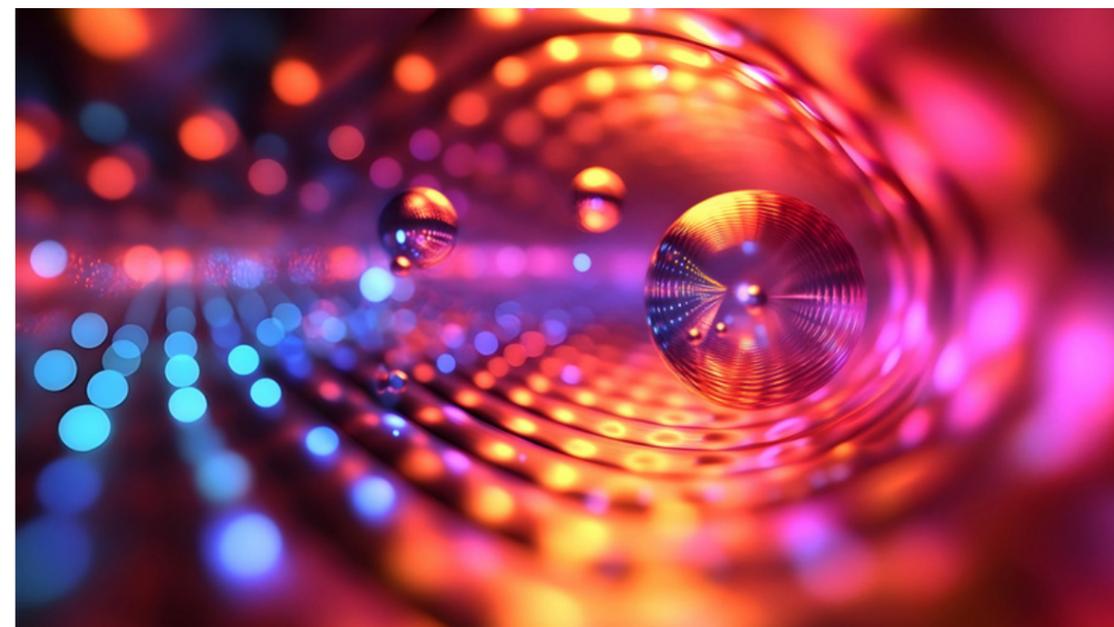
et de l'ILL à explorer un composé plus complexe : $Tb_2(Ti,Zr,Hf,Sn,Ge)_2O_7$, un équivalent à haute entropie du matériau précédent. "Nous avons voulu tester la robustesse de ces interactions face au désordre chimique accru", explique Florianne Vayer, première autrice de l'étude.

Les chercheurs ont mené des expériences de diffraction et de diffusion neutronique inélastique à l'ILL et au PSI. Les données ont été recueillies à l'aide du diffractomètre D1B et du spectromètre Panther, récemment amélioré, qui a permis d'obtenir des signatures spectroscopiques plus nettes. Ces instruments de pointe permettent d'observer des phénomènes magnétiques extrêmement faibles et transitoires, souvent invisibles aux autres techniques.

Contre toute attente, le signal exotique observé dans $Tb_2Ti_2O_7$ s'est avéré encore plus intense dans le composé à haute entropie. L'analyse a montré que les mouvements aléatoires des atomes d'oxygène autour des ions terbium perturbent fortement leurs interactions, ce qui tend à déstabiliser l'état liquide de spin.

Ces résultats soulignent l'importance du désordre atomique dans l'émergence de nouvelles propriétés quantiques. Selon des modélisations complémentaires, il serait même possible de contrôler ce désordre pour rétablir l'état liquide initial, ouvrant la voie à des matériaux adaptables. Une telle capacité de contrôle est essentielle si l'on souhaite concevoir des composants quantiques fiables et programmables.

Bien que fondamentalement théorique, cette recherche pourrait avoir des applications concrètes. En effet, les liquides de spin quantiques présentent une "intrication à grande échelle", un phénomène clé pour le développement de futurs ordinateurs quantiques capables de résoudre des problèmes inaccessibles aux technologies actuelles.



Article original : [Spin Ice Age](#)

3 DISPOSITIONS PRISES EN MATIÈRE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION



Evaporateurs Beta.

L'une des spécificités des installations nucléaires est de présenter des risques potentiels liés à la mise en œuvre de substances radioactives émettant des **rayonnements ionisants**. Dans le cas du Réacteur à Haut Flux, il s'agit essentiellement des **produits de fission radioactifs** produits dans le cœur du réacteur par la réaction de fission, et des **produits d'activation** résultant de l'action des neutrons (issus de la fission) sur les matériaux constituant les structures proches du cœur. En cas d'accident, ces substances radioactives, si elles étaient relâchées dans les bâtiments de l'installation et dans l'environnement, pourraient entraîner des expositions significatives des travailleurs et des personnes du public, ainsi que des contaminations de l'environnement. C'est pourquoi, à l'ILL comme dans

toute installation nucléaire, des dispositions techniques et organisationnelles sont mises en œuvre pour réduire les risques à un niveau jugé acceptable. Ceci constitue le domaine de la sûreté nucléaire, qui recouvre les dispositions destinées à :

- Assurer le fonctionnement normal du réacteur, en respectant les normes en matière de rejets d'effluents radioactifs (gazeux et liquides) et en matière d'exposition du personnel,
- Prévenir les incidents et accidents,
- Limiter les conséquences des éventuels incidents et accidents susceptibles de se produire malgré les mesures prises pour les éviter.

3.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION

L'Institut Laue Langevin, exploitant nucléaire du Réacteur à Haut Flux est organisé en quatre divisions :

- La Division Science (DS) qui regroupe les scientifiques et les techniciens affectés aux aires expérimentales, ainsi que les équipes support du programme expérimental,
- La Division Projets Techniques (DPT) qui conçoit et assure la maintenance des outils expérimentaux : guides neutrons, monochromateurs, spectromètres, diffractomètres et détecteurs,
- La Division Administration (DA), chargée des achats, des finances et des ressources humaines,
- La Division Réacteur (DRé) qui est chargée d'assurer le fonctionnement, la maintenance et la sûreté du réacteur.

Le Chef de la Division Réacteur est le Chef de l'INB 67 par délégation du Directeur de l'ILL. Il est responsable de la sûreté nucléaire et de l'exploitation du Réacteur à Haut Flux. Il s'appuie pour cela sur la Cellule Sûreté (CS) et sur les trois services responsables de l'exploitation et de la conduite du réacteur, ainsi que de sa maintenance (soit environ 90 personnes).

La conduite du réacteur est assurée par 6 équipes de quart, composées chacune de 5 agents qui travaillent en 2x12h.

Un Ingénieur est d'astreinte en permanence et assume, par délégation du chef de la Division Réacteur, la responsabilité d'intervention immédiate dans les différentes phases de fonctionnement du réacteur.

L'exploitation du Réacteur à Haut Flux est réalisée conformément à son référentiel de sûreté, composé entre autres d'un rapport de sûreté et de règles générales d'exploitation approuvés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), ainsi que de prescriptions techniques notifiées par cette dernière pour le domaine de fonctionnement autorisé. Toute modification de l'installation, visant par exemple à atteindre un meilleur niveau de sûreté ou à l'adapter aux besoins évolutifs de la recherche est soumise à autorisation de l'ASN si elle nécessite une évolution de la démonstration de sûreté, tout en restant conforme au décret d'autorisation de création.

La maîtrise des situations d'urgence repose sur une organisation décrite dans le **Plan d'Urgence Interne (PUI)** approuvé par l'ASN. Si les conséquences d'une situation

d'urgence dépassaient les limites du site de l'ILL, la préfecture appliquerait le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**. Chaque année, au moins un exercice PUI permet aux personnes impliquées dans l'organisation de crise de s'entraîner. En ce qui concerne le risque incendie, trois personnes formant l'**ELPS** (Equipe Locale de Première Secours) sont disponibles à tout moment pour intervenir sur un départ de feu avant l'arrivée de la FLS (Formation Locale de Sécurité) du CEA Grenoble et/ou du **SDIS 38**. Il s'agit de personnels formés et entraînés au risque incendie qui assument cette fonction en plus de leur poste de travail.

L'organisation de l'ILL relative à la protection des intérêts et des travailleurs s'appuie également sur trois services directement rattachés à la direction de l'institut et présentés dans les trois paragraphes suivants.

La Cellule Qualité Sûreté Risques (CQSR) est chargée du suivi, de l'amélioration et de la surveillance du système de management intégré, qui permet de garantir que les exigences relatives à la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement sont systématiquement prises en compte dans toute décision concernant l'installation. En outre, la CQSR est responsable de la gestion globale des risques à l'ILL et assure également des missions de prévention de la fraude et de corruption.

Le Service Radioprotection Sécurité et Environnement (SRSE) est chargé d'assurer la protection contre les rayonnements ionisants du personnel de l'ILL ainsi que la sécurité du travail. L'activité de surveillance de l'environnement auparavant assurée par le CEA Grenoble pour le compte de l'ILL est maintenant assurée par le Laboratoire de surveillance de l'environnement du SRSE. Ce service gère également le Groupe de Traitement des Déchets Actifs (GTDA) ainsi que la dosimétrie du personnel.

Le Service Médical du Travail Commun (STMC) assure le suivi particulier des salariés travaillant en milieu ionisant.

3.2 DISPOSITIONS TECHNIQUES EN MATIÈRE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Les études de sûreté réalisées tout au long de la vie de l'installation (conceptions, modifications) reposent sur le principe de la défense en profondeur, qui comporte cinq niveaux.

- Premier niveau : Prévention des anomalies de fonctionnement et des défaillances des systèmes.
Le premier niveau comprend donc un ensemble de dispositions visant à réduire le risque de sortie du domaine de fonctionnement normal. Il s'agit de dispositions de conception prenant en compte des marges de sécurité, de mise en œuvre de programmes de maintenance préventive, de l'établissement de procédures particulières pour les opérations réalisées par les opérateurs.
- Deuxième niveau : Maintien de l'installation dans le domaine autorisé.
Le deuxième niveau vise donc à maîtriser les écarts par rapport au fonctionnement normal, avant que ceux-ci ne puissent conduire à un accident. Cela peut concerner non seulement la mise en place de systèmes d'arrêt d'urgence, mais aussi la réalisation de contrôles périodiques de bon fonctionnement.
- Troisième niveau : Maîtrise des accidents sans fusion de cœur (prévention).
Le troisième niveau vise donc à mettre en place des systèmes de sauvegarde ou des dispositions permettant de limiter les conséquences des accidents en postulant la défaillance des premiers et deuxièmes niveaux. En particulier, pour les réacteurs, ce niveau vise à prévenir les risques d'accidents pouvant conduire à une fusion du cœur du réacteur.
- Quatrième niveau : Maîtrise des accidents avec fusion de cœur (mitigation).
Le quatrième niveau vise donc à mettre en place des systèmes de mitigation. En particulier, pour les réacteurs, ce niveau permet de limiter les rejets consécutifs à une fusion de cœur.
- Cinquième niveau : Limitation des conséquences radiologiques en cas de rejets importants (crise).

L'exemple des produits de fission présents dans l'élément combustible dès que le réacteur a fonctionné quelques heures permet d'illustrer ces principes :

- L'élément a été conçu et fabriqué pour que la gaine entourant le combustible nucléaire et donc les produits de fission qui s'y accumulent au cours du cycle de fonctionnement de 50 jours soit une barrière étanche dans les conditions normales de fonctionnement. Le circuit

primaire, lui, a été dimensionné pour assurer l'évacuation de la puissance thermique dégagée par la fission et maintenir l'élément en dessous de sa température de fusion : cela constitue l'un des éléments du premier niveau.

- La pression de l'eau du circuit primaire est un des paramètres nécessaires au bon refroidissement du combustible lors du fonctionnement du réacteur. La pression doit donc être supérieure à une valeur minimale pour garantir une marge satisfaisante sur le refroidissement du combustible. Elle est mesurée en permanence par trois capteurs redondants qui provoquent un arrêt automatique du réacteur, par la chute des barres de sécurité, en cas de détection par deux de ces trois capteurs d'une pression inférieure au minimum requis. Cette action est donc bien une action qui relève du second niveau de la défense en profondeur.
- Dans le cas d'un scénario où les systèmes du second niveau seraient inopérants, par exemple brèche importante sur un des canaux permettant la sortie des neutrons utilisés par les scientifiques, un système de détection de fuite permet la fermeture automatique de vannes de sécurité permettant de reconstituer l'étanchéité du circuit primaire et donc d'éviter le dénoyage du combustible. Celui-ci est alors toujours correctement refroidi en simple convection naturelle. Le système de sauvegarde constitué de la détection et de la vanne de sécurité dans chaque canal est donc un système permettant de prévenir le risque de fusion du cœur lors d'un accident de brèche sur le circuit primaire. Il relève donc bien du troisième niveau de la défense en profondeur.
- Enfin, en postulant la défaillance des trois niveaux précédents, la fusion du cœur conduit au relâchement, dans l'enceinte de confinement, d'une partie des produits de fission radioactifs qui s'y sont accumulés pendant le fonctionnement. Le confinement de ces produits de fission est alors assuré par une double enceinte avec une pressurisation de 135 mbar dans l'espace entre les deux enceintes (spécificité du RHF). Le confinement est aussi assuré par les systèmes de filtration associés. Ces équipements nécessaires au maintien du confinement permettent par conséquent de limiter l'activité rejetée à l'extérieur. Ils participent donc bien au quatrième niveau de la défense en profondeur.

Les études de sûreté prennent en compte non seulement les défaillances intrinsèques possibles des circuits ou éléments d'installations étudiés, mais aussi les agresseurs de type interne (risques d'incendie, risques liés aux chutes de charge, risques

d'explosion...) et les agresseurs externes (risques sismique, risques d'explosion externe, risques d'inondation, risques de chute d'avion ...).

Ce sont ces études de sûreté que l'on trouve dans le rapport de sûreté de l'installation et qui conduisent à définir le domaine de fonctionnement de l'installation dans les RGE (Règles Générales d'Exploitation).

Ces documents étant établis, la sûreté en exploitation vise à s'assurer que l'installation est exploitée conformément aux règles établies, à mettre en place les procédures et consignes nécessaires, ainsi qu'à analyser toute nouvelle opération ou toute modification envisagée sous l'angle de la sûreté.

FAITS MARQUANTS EN MATIÈRE DE SÛRETÉ

ANOMALIES (HORS ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS)

- Pas d'anomalie marquante en 2024.

OPÉRATIONS D'EXPLOITATION

- Pas d'évacuation d'éléments combustibles en 2024.

TRAVAUX

- Modification de la zone arrière de la cellule chaude pour réduire les hauteurs de manutention des châteaux,
- Projet Sprinkler (ENG E41) - Installation d'une seconde colonne incendie pour le bâtiment réacteur et travaux d'installation de sprinklers au niveau C,
- Travaux pour le renforcement du pont polaire du niveau D,
- Préparation aux renforcements du canal 2 : installation d'un casier combustible provisoire dans le canal 2,
- Travaux préparatoires liés à la mise en service actif du circuit de pré-assainissement d'ILL6/ILL35 et de recombinaison des sources froides,
- Travaux de renforcement au séisme des casemates H1-H2 côté ILL5C et côté ILL7,
- Travaux d'amélioration du système de protection du cœur – refroidissement,
- Travaux liés au renforcement sismique des tuyauteries de descenderie des sources froides au niveau de la prise d'air frais,
- Démontage du mât météo (pylône) en juillet 2024,
- Modification de l'accès au bâtiment réacteur (niveau C et niveau D) dans le cadre du renforcement à la protection physique.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

Conformément à la réglementation, en 2024, la Direction a complété et diffusé largement sa Politique en Matière de Protection des Intérêts (PMPI) pour 2025-2029 en ajoutant un engagement sur la lutte contre le risque de fraude.

Après sept années de fonctionnement, le SMI (Système de Management Intégré) est mature et en amélioration permanente. Ainsi, en 2024, le système a encore été adapté afin de le rendre encore plus fluide et plus opérationnel et de prendre en compte les modifications de réglementation.

AUDITS INTERNES ET EXTERNES

Conformément au SMI, un planning d'audits internes et externes pour l'année a été défini.

En 2024, quatre audits ont été effectués dont deux internes :

- Audit du processus « Gestion des matières dangereuses non radioactives »,
- Audit du processus « Gestion des compétences, de la formation et de la qualification du personnel »,

et deux externes :

- Audit de de FORGITAL FMDL : réalisation de pièces forgées en aluminium,
- Audit de AEG POWER SOLUTIONS : maintenance d'onduleurs.

Neuf vérifications par sondage internes ont également été réalisées.

Les audits et les vérifications par sondage des processus ont permis de vérifier le bon fonctionnement des processus, le respect des exigences définies et de proposer des axes d'amélioration afin de rendre ces processus encore plus robustes.

INSPECTIONS DE L'ASN

Tableau récapitulatif des inspections de l'année 2024 :

Date	Thème de l'inspection
25/01/2024	Respect des engagements
16/04/2024	Gestion des déchets
09/07/2024	Radioprotection
18/07/2024	Facteurs organisationnels et humains
18/09/2024	Environnement
01/10/2024	Suivi en service des équipements sous-pression
05/11/2024	Contrôle du laboratoire
06/11/2024	Prévention, détection et traitement du risque de contrefaçons, falsifications et suspicions de fraudes
21/11/2024	Travaux – Modifications matérielles

BILAN DES TRANSPORTS DE MATIÈRES RADIOACTIVES

Les transports de matières radioactives sont soumis à une réglementation particulière contenue dans l'arrêté du 29 mai 2009 (arrêté TMD) pour les transports par route. En 2024, le bilan des transports de matières radioactives est le suivant :

Colis expédiés

Numéro UNO	Désignation officielle de transport	Matière transportée	Emballage	Nombre de colis	Nombre de transports
UN 2908	Matières radioactives, emballages vides comme colis exceptés	Emballage vide	Type B (U)	8	8
UN 2910	Matières radioactives, quantités limitées en colis excepté	Déchets, linge contaminé, sources, matériels	Colis excepté	19	13
UN 2911	Matières radioactives, appareils ou objets en colis exceptés	Matériels	Colis excepté	1	1
UN 2912	Matières radioactives de faible activité spécifique (LSA-I)	Déchets solides, sources matériels	Type IP-1, Type IP-2	4	4
UN 2915	Matières radioactives en colis de type A, qui ne sont pas sous forme spéciale, non fissiles	Sources	Type A	18	15
UN 2916	Matières radioactives en colis de type B (U), non fissiles	Sources	Type B (U)	52	14
UN 3321	Matières radioactives de faible activité spécifique (LSA-II) non fissiles ou fissiles exceptées	Déchets	Type IP-2	1	1
UN 3332	Matières radioactives en colis de type A, sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées	Sources	Type A	6	1
			Totaux	109	57

Colis réceptionnées

Numéro UNO	Désignation officielle de transport	Matière transportée	Emballage	Nombre de colis	Nombre de transports
UN 2908	Matières radioactives, emballages vides comme colis exceptés	Emballage vide	Type A - Type b (U)	79	26
UN 2910	Matières radioactives, quantités limitées en colis excepté	Sources, matériels divers, linge contaminé	Colis excepté	22	18
UN 2911	Matières radioactives, appareils ou objets en colis exceptés	Matériels	Colis excepté	1	1
UN 2912	Matières radioactives de faible activité spécifique (LSA-I)	Matériel divers	Type IP-1	1	1
UN 2913	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-I)	Outils contaminés	Type IP-2	1	1
UN 2915	Matières radioactives en colis de type A, qui ne sont sous forme spéciale, non fissiles	Sources	Type A - Type IP-1	2	2
			Totaux	106	49

EXERCICES DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

De nombreux exercices, réalisés sous divers formats, ont été réalisés en 2024 :

- Les exercices réalisés lors du recyclage des équipes Locales de Premier Secours (ELPS),
- 1 exercice avec la participation du SDIS pour gérer un blessé en zone peu accessible lors des travaux prévus pour le projet sprinkler,
- 2 exercices simulant une situation de crise amenant à déclencher le PUI dont 1 avec les secours externes en présence du SDIS,
- Les exercices réalisés dans le cadre de la formation de gestion de crise sous-stress (formation qui a lieu tous les 5 ans),
- Les exercices de gestion de situations dégradées pour les équipes de quart (bisannuel).

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

L'année 2025 marquera la fin du grand arrêt 2024 pour travaux. Pour 2025, après deux cycles de fonctionnement du réacteur, le réacteur sera maintenu de nouveau à l'arrêt jusqu'en 2026 afin de permettre la mise en œuvre d'engagements pris par l'ILL à l'issue du réexamen périodique :

- Traitement du terme source de la détritiation,
- Fin des travaux de renforcement des canaux 1 et 3,
- Mise en place des supports de la ponte d'urgence du combustible,
- Renforcement de la casemate H13 dans le cadre du remplacement de son doigt de gant,
- Renforcement de la casemate H5,
- Poursuite des travaux principaux de la protection physique.

Par ailleurs l'ILL considère qu'il est important de maintenir la robustesse de son Système de Management Intégré (culture de conformité, suivi des engagements, adaptation des ressources au besoin).

3.3 DISPOSITIONS TECHNIQUES EN MATIÈRE DE RADIOPROTECTION

La radioprotection est l'ensemble des règles et des moyens de prévention et de surveillance visant à éviter ou à réduire l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants. A l'ILL, ces rayonnements proviennent essentiellement du réacteur lui-même (neutrons, gammas de haute énergie) et des substances radioactives produites par l'action des neutrons sur tous les matériaux de structure qu'ils rencontrent. La radioprotection repose sur trois principes fondamentaux :

- Le principe de justification : l'exposition aux rayonnements ionisants est justifiée lorsque le bénéfice qu'elle peut apporter est supérieur aux inconvénients de cette utilisation,
- Le principe d'optimisation ou principe **ALARA** : les expositions individuelles et collectives doivent être maintenues aussi bas qu'il est raisonnablement possible en dessous des limites et ce, compte tenu de l'état des techniques et des facteurs économiques et sociétaux,
- Le principe de limitation : les expositions individuelles ne doivent pas dépasser les limites de doses réglementaires.

La réponse au premier principe n'est autre que la raison d'être de l'ILL : faire progresser la connaissance scientifique. Le Service chargé de la radioprotection est le garant des deux principes suivants qui se traduisent, par exemple, par la mise en place de méthodes de travail appropriées ou d'écrans de protections vis-à-vis des rayonnements.

Les agents de radioprotection sont présents auprès des personnels amenés à travailler dans des zones où les rayonnements ionisants sont présents afin d'effectuer des mesures et de proposer des moyens de protections adaptés.

Leurs missions sont :

- La responsabilisation des acteurs qui passe par la formation et la sensibilisation,
- La prise en compte technique du risque radiologique dès la conception des nouvelles installations à risques radiologiques comme, par exemple, les nouveaux instruments de physique. La réalisation systématique d'un bilan dosimétrique prévisionnel lors des opérations à risque, et la recherche de moyens de limitation et d'optimisation des doses par la mise en place d'écrans de protection vis-à-vis des rayonnements par exemple,
- L'utilisation de moyens techniques performants pour la surveillance en continu des niveaux de rayonnements dans l'installation. Les agents de radioprotection exploitent ainsi une « chaîne de santé », qui regroupe une quarantaine de capteurs dans l'installation. Ils réalisent également de nombreuses mesures dans les différentes zones de l'installation avant toute intervention de personnel ; ils sont présents lors des chantiers pour assister les opérateurs du point de vue de la radioprotection,
- L'organisation du suivi dosimétrique des personnels.

FAITS MARQUANTS POUR 2024

Les actions suivantes ont été poursuivies en 2024 :

- Recyclage radioprotection : 143 personnes ont été recyclées (dont 6 LTV)
- Formation nouveaux arrivants : 61 personnes formées (dont 19 LTV)
- Examen du pôle de compétence en radioprotection en vue d'une optimisation (démarche **ALARA**).
- Avis du pôle de compétence en radioprotection sur les créations ou modifications d'équipement nucléaire ou d'activité se déroulant en milieu nucléaire.

DOSIMÉTRIE DU PERSONNEL : RÉSULTATS

L'évaluation des doses reçues par les salariés en matière d'exposition externe est réalisée au moyen de deux types de dosimétrie conformément à la réglementation :

- La dosimétrie passive, qui repose sur l'utilisation de dosimètres à lecture différée dont la durée de port est le mois (travailleurs catégorie A) ou le trimestre (travailleurs catégorie B) : les travailleurs exposés aux rayonnements sont classés en catégorie A ou B selon qu'ils sont susceptibles de recevoir, dans les conditions normales de travail, des doses supérieures ou non à 6 mSv/an (le **Sievert** Sievert étant l'unité de mesure des doses). La limite annuelle pour les travailleurs de catégorie A est de 20 mSv sur 12 mois consécutifs. Cette dosimétrie est présentée dans le tableau ci-après pour l'ensemble du personnel,
- La dosimétrie opérationnelle qui repose sur l'utilisation de dosimètres électroniques permettant de mesurer en temps réel l'exposition reçue et qui délivrent des alarmes sur seuils prédéfinis de dose ou de débit de dose.

La dosimétrie opérationnelle du personnel pour l'année 2024 s'élève à 75,3 H.mSv (ILL, expérimentateurs extérieurs, entreprises intervenantes). Le tableau suivant montre la répartition par catégorie de personnel sur l'année 2024 :

Année	Dose collective agents ILL	Dose max agents ILL	Nb agents ILL	Dose collective expérimentateurs	Dose max Expérimentateurs	Nb expérimentateur	Dose collective entreprises extérieures	Dose max entreprises extérieures	Nb agent entreprises extérieures
2024	51,7	1,1	506	13,7	0,27	1360	9,88	0,51	397
2023	54,2	0,86	514	15,6	0,34	1560	5,20	0,23	243
2022	54,4	2,52	517	1,9	0,2	117	10,4	0,43	386

1 seul salarié a reçu une dose supérieure à 1 mSv en 2024. La dose collective ILL est similaire à 2023, année où le réacteur a fonctionné 3 cycles et donc également accueilli un grand nombre d'utilisateurs. Les doses reçues individuellement restent faibles.

4 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS EN MATIÈRE DE SÛRETÉ ET DE RADIOPROTECTION

Le retour d'expérience des installations nucléaires est organisé en priorité sur la base de la détection et de l'analyse des écarts et anomalies d'exploitation (par exemple, constatation lors d'un essai périodique, d'un défaut d'efficacité d'un filtre de la ventilation nucléaire).

L'ASN a défini aux exploitants nucléaires des critères précis de déclaration des événements significatifs dans les domaines de la sûreté, de la radioprotection et des transports. Chaque événement significatif fait l'objet d'une déclaration rapide, puis d'une analyse qui vise à établir les faits, à en comprendre les causes, à examiner ce qui pourrait se passer dans des circonstances différentes, pour finalement décider des meilleures solutions à apporter aux problèmes rencontrés. L'analyse des événements significatifs est ainsi un outil essentiel d'évaluation continue et d'amélioration de la sûreté.

Les événements déclarés à l'ASN, à l'exception des événements liés à l'environnement, sont accompagnés d'une proposition de classement dans l'échelle INES (voir tableau ci-dessous). Cette échelle est utilisée au plan international depuis 1991 et permet à l'ASN de classer tous les événements se produisant dans les Installations Nucléaires de Base et lors des transports radioactifs. Elle se fonde sur trois critères de classement (colonnes 2, 3 et 4 du tableau).

	CONSEQUENCES A L'EXTERIEUR DU SITE	CONSEQUENCE A L'INTERIEUR DU SITE	DEGRADATION DE LA DEFENSE EN PROFONDEUR
7 ACCIDENT MAJEUR	Rejet majeur : effets considérables sur la santé et l'environnement		
6 ACCIDENT GRAVE	Rejet important susceptible d'exiger l'application intégrale des contre-mesures prévues		
5 ACCIDENT	Rejet limité susceptible d'exiger l'application partielle des contre-mesures prévues	Endommagement grave du cœur du réacteur ou des barrières radiologiques	
4 ACCIDENT	Rejet mineur : exposition du public de l'ordre des limites prescrites	Endommagement grave du cœur du réacteur ou des barrières radiologiques ou exposition mortelle d'un travailleur	
3 INCIDENT GRAVE	Très faible rejet : exposition du public représentant au moins un pourcentage des limites fixées par le guide AIEA	Contamination grave ou effets aigus sur la santé d'un travailleur	Accident évité de peu ou perte des barrières
2 INCIDENT		Contamination importante ou surexposition d'un travailleur	Incidents assortis de défaillances importantes des dispositions de sécurité
1 ANOMALIE			Anomalie sortant du régime de fonctionnement autorisé
0 ECART			

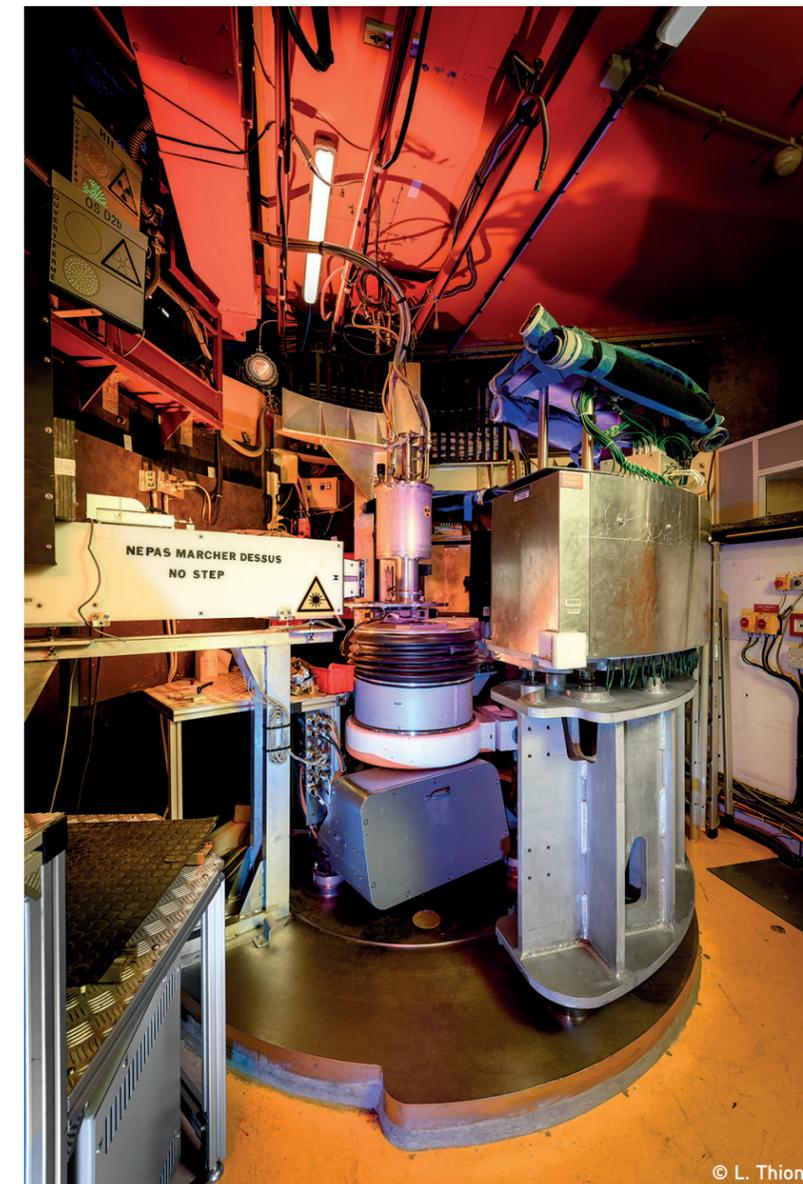
Tableau échelle INES.

En France, plusieurs centaines d'événements sont classés chaque année au niveau 0 et environ une centaine au niveau 1. Le niveau 2 ne concerne que quelques événements par an. Les incidents de niveaux plus élevés sont rares, y compris dans le monde. Le niveau maximal atteint en France est le niveau 4, avec, en 1980, l'endommagement du cœur à la centrale de Saint Laurent des Eaux. Le dernier accident de niveau 4 est l'accident de criticité de Tokai-mura en 1999 qui a fait deux victimes et occasionné de faibles rejets radioactifs. Le niveau 5 a été atteint en 1979 aux Etats Unis avec l'accident de la centrale de Three Mile Island (fusion partielle du cœur). L'accident ayant affecté 4 des 6 réacteurs de la centrale de Fukushima Daiichi a été classé au niveau 7, comme l'accident de Tchernobyl en 1986.

4.1 BILAN 2024

En 2024, 6 événements sont survenus et ont été déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (6 au niveau 0 sur l'échelle INES) :

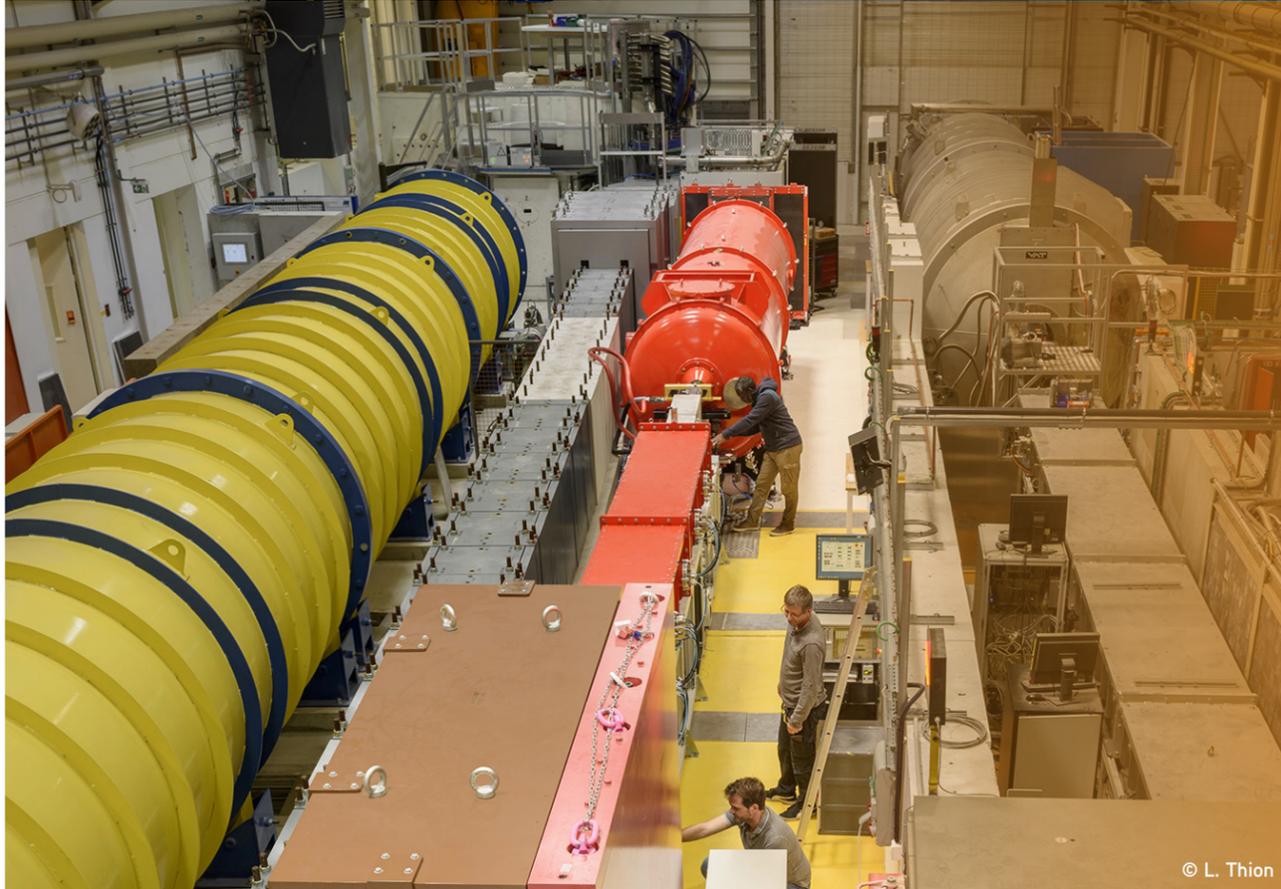
23/02/2024	Découverte de sources radioactives scellées non répertoriées dans l'inventaire des sources radioactives de l'INB n°67
08/04/2024	Travail d'intervenants extérieurs en zone contrôlée sans port de dosimétrie
30/04/2024	Défaut de contrôle d'absence de radioactivité de déchets conventionnels non dangereux avant leur évacuation
11/06/2024	Arrêt du réacteur sur détection intempestive de perte du vide du condenseur de la source froide de neutrons horizontale
25/11/2024	Travail d'intervenants extérieurs en zone contrôlée sans port de dosimétrie opérationnelle
11/12/2024	Découpe à l'air libre de parties faiblement activées de déchets nucléaires



D2B. Diffractomètre à deux axes haute résolution.

5 RÉSULTATS DES MESURES DES REJETS LIQUIDES ET GAZEUX

Les rejets liquides et gazeux de l'ILL sont régis par l'arrêté du 3 août 2007. Cet arrêté a été établi sur la base d'une étude d'impact environnemental présentée en enquête publique en 2007.



Hall expérimental ILL7.

5.1 LES REJETS GAZEUX

La surveillance des effluents radioactifs gazeux est assurée au niveau de 2 émissaires, en aval des systèmes de filtration des effluents :

- La cheminée de 45 m du réacteur,
- La cheminée de 17 m du bâtiment de détritiation,

Les rejets gazeux sont classés en 5 catégories de radionucléides :

- Les gaz autres que le tritium,
- Le tritium,
- Les iodes,
- Les aérosols,
- Le carbone 14.

Les 5 catégories sont quantifiées à la cheminée de 45 mètres du réacteur, par deux ensembles de chaînes de mesure redondantes. Le bâtiment de détritiation n'étant susceptible de rejeter que du tritium, sa cheminée de 17 mètres est équipée de deux mesures tritium redondantes.

Les rejets en gaz sont quantifiés par la voie de mesure des gaz temps réel et par un prélèvement représentatif hebdomadaire mesuré en laboratoire pour établir le spectre des radioéléments gazeux. Le tritium et le carbone 14 sont piégés en continu par barbotage, les barboteurs étant relevés et mesurés chaque semaine en laboratoire. Les iodes et les aérosols sont prélevés en continu respectivement sur cartouche de charbon actif et sur filtre mesurés également chaque semaine en laboratoire.

Le tableau suivant présente les rejets gazeux en 2024 exprimés en Tera-Becquerel (TBq).

EFFLUENTS GAZEUX	REJETS 2024	LIMITE ANNUELLE Arrêté du 03/08/2007
Gaz rares (TBq)	8,3 10 ⁻¹	10
Tritium (TBq)	8,2	75
Carbone 14 (TBq)	3,1 10 ⁻¹	2
Iodes (TBq)	1 10 ⁻⁶	10 ⁻³
Aérosols (TBq)	1,7 10 ⁻⁷	10 ⁻⁴

Le principal gaz rare radioactif émis est l'argon 41 (⁴¹Ar) qui possède une période radioactive courte (< 2 heures). Ce gaz provient majoritairement de l'activation par les neutrons de l'air contenu dans l'eau légère de la piscine réacteur.

Le tritium (³H), dont la période radioactive est de 12 ans, provient quant à lui principalement de l'activation du deutérium, contenu dans l'eau lourde. Une infime partie de ce tritium est rejetée par évaporation lors des ouvertures de circuits contenant de l'eau lourde.

Le carbone 14 (¹⁴C), dont la période radioactive est de 5730 ans, provient principalement de l'activation par les neutrons de l'oxygène 17 (¹⁷O).

L'iode 131 (¹³¹I), dont la période est de 8 jours, est un produit de fission. Il peut provenir principalement, dans le cas des rejets, d'une expérience située sur l'un des canaux de neutrons où sont irradiées de petites cibles de matière fissile.

Le radioélément prépondérant recherché dans les aérosols est le cobalt 60 (⁶⁰Co). Il est mesuré en général en dessous de la limite de détection.

Les rejets gazeux restent en deçà des autorisations avec une marge significative.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les rejets d'halogènes et d'aérosols, les activités rejetées sont rarement supérieures à la limite de détection, de l'ordre de quelques millièmes de l'autorisation de rejet.

5.2 LES REJETS LIQUIDES

L'émissaire par lequel sont effectués et contrôlés les rejets liquides dans l'Isère est situé 1 km en amont de son confluent avec le Drac. Il s'agit d'une canalisation dont l'extrémité est placée dans le lit de l'Isère. C'est en ce point qu'est réglementée l'autorisation figurant dans l'arrêté du 3 août 2007. Avant rejet dans la canalisation menant au point de rejet, les effluents liquides sont stockés dans des cuves internes à l'installation. Ils y sont caractérisés sur la base d'un prélèvement représentatif effectué après brassage de la cuve. Les mesures effectuées sont les suivantes :

- Emetteurs beta/gamma,
- Iodes,
- Tritium,
- Carbone 14.

Le tableau suivant présente le bilan pour 2024, pour un volume rejeté de 359 m³ :

EFFLUENTS LIQUIDES	REJETS 2024	LIMITE ANNUELLE Arrêté du 03/08/2007
Tritium (TBq)	1 10 ⁻¹	1
Carbone 14 (TBq)	9,1 10 ⁻⁵	1,5 10 ⁻³
Iodes (TBq)	1,5 10 ⁻⁷	1 10 ⁻⁴
Emetteurs beta/gamma (TBq)	3 10 ⁻⁵	1 10 ⁻³

Les rejets sont largement en deçà des autorisations. L'absence d'émetteurs alpha dans les rejets est également vérifiée à la fois dans les rejets liquides, le seuil de décision étant 0.1 Bq.l⁻¹, et dans les rejets gazeux, le seuil de décision étant 0.0001 Bq.m⁻³.

5.3 LES REJETS NON RADIOACTIFS

Les rejets non radioactifs concernent les eaux pluviales et les eaux issues du pompage dans la nappe phréatique. Ces eaux sont rejetées dans l'Isère. L'arrêté rejet du 3 août 2007 donne des limites en termes de concentrations moyennes sur 24 heures. Ces eaux font l'objet de contrôles spécifiés dans l'arrêté rejet du 3 août 2007 et de limites associées.

Le tableau suivant compare les valeurs maximales mesurées et les limites. L'absence de radioactivité est également contrôlée.

PARAMÈTRE MESURÉ	VALEUR MAXIMALE 2024 en mg/l	VALEUR MAXIMALE AUTORISÉE Arrêté du 03/08/2007
pH	8,3	6 < pH < 8,5
DBO5 (Demande biologique en oxygène à 5 jours)	2,9	30
DCO (Demande chimique en oxygène)	31	125
MEST (Matières en suspension totales)	37*	35
Azote global	1,62	30
Phosphore total	0,44	10
Hydrocarbures totaux	0,26	10
Sulfates	41	600
Carbonates	1	100
Nitrates	4,6	30
Sels	260	3 0000
Métaux	2,83	5

*Léger dépassement probablement dû aux pluies des jours précédents.

5.4 IMPACT DES REJETS SUR L'ENVIRONNEMENT

En 2007, une étude d'impact a été réalisée afin d'évaluer par le calcul les conséquences radiologiques maximales des rejets liquides et gazeux de l'ILL pour les populations résidant à proximité de l'installation. Le terme source (c'est-à-dire les quantités d'effluents gazeux et liquides) pris en compte dans cette étude, correspond aux limites de rejets par catégories figurant dans l'arrêté rejet du 3 août 2007. L'impact des rejets de l'année 2023 a été calculé en retenant les mêmes hypothèses que dans l'étude de référence.

IMPACT DES REJETS GAZEUX

Le calcul de l'impact des rejets gazeux consiste à modéliser les transferts des éléments radioactifs dans l'environnement depuis la cheminée du réacteur jusqu'à l'homme, ce, pour toutes les voies d'exposition possibles qui sont :

- L'exposition externe due à l'irradiation par les radioéléments présents dans le panache radioactif rejeté à la cheminée de l'installation,
- L'exposition externe due aux dépôts au sol : elle résulte du dépôt au sol d'une fraction des radioéléments contenus dans le panache,
- L'exposition interne due à l'inhalation des radioéléments contenus dans le panache,
- L'exposition interne due à l'ingestion de produits végétaux et animaux, eux-mêmes contaminés par le dépôt d'une fraction des radioéléments contenus dans le panache.

Les calculs reposent sur des modèles reconnus et sur un grand nombre de paramètres et d'hypothèses dont la validité repose soit sur des références bibliographiques reconnues, soit sur des études de sensibilité afin d'aboutir à un calcul majorant. Par exemple, pour ce qui concerne l'exposition due à l'ingestion de produits végétaux et animaux, il est supposé que ces derniers sont tous produits localement et qu'ils sont donc contaminés par les dépôts du panache radioactif (hypothèses correspondant au groupe de référence majorant « Fontaine en autarcie » dans l'étude d'impact de 2007).

IMPACT DES REJETS LIQUIDES

Le calcul de l'impact des rejets liquides consiste à modéliser les transferts des éléments radioactifs dans l'environnement depuis l'émissaire situé dans l'Isère jusqu'à l'homme. Il dépend du transfert de la radioactivité le long du cours d'eau (dilution, sédimentation), des transferts dans les sols, les végétaux dus à l'irrigation, des transferts aux animaux via l'eau en tant qu'eau de boisson ou via les végétaux contaminés qu'ils ingèrent.

Les voies d'exposition possible pour l'homme sont :

- L'exposition interne par ingestion directe d'eau contaminée,
- L'exposition interne par ingestion de poissons,
- L'exposition interne par ingestion de produits végétaux et animaux contaminés par l'irrigation.

Comme pour le calcul des rejets gazeux, les modèles utilisés sont des modèles reconnus et les hypothèses sont majorantes, comme par exemple l'hypothèse faite que toute l'eau de boisson est constituée d'eau de l'Isère (hypothèses correspondant au groupe de référence majorant « Saint-Egrève Max » dans l'étude d'impact de 2007).

Le tableau suivant présente les résultats des calculs issus du modèle de l'étude d'impact radiologiques (CERES) ; les doses efficaces sont en micro (μ) Sievert (soit 1 millionième de sievert).

2024	ADULTE (μSV/AN)	ENFANT (μSV/AN)	BÉBÉ (μSV/an)
Impact rejets gazeux	0,13	0,12	0,17
Impact rejets liquides	0,0024	0,0022	0,0035

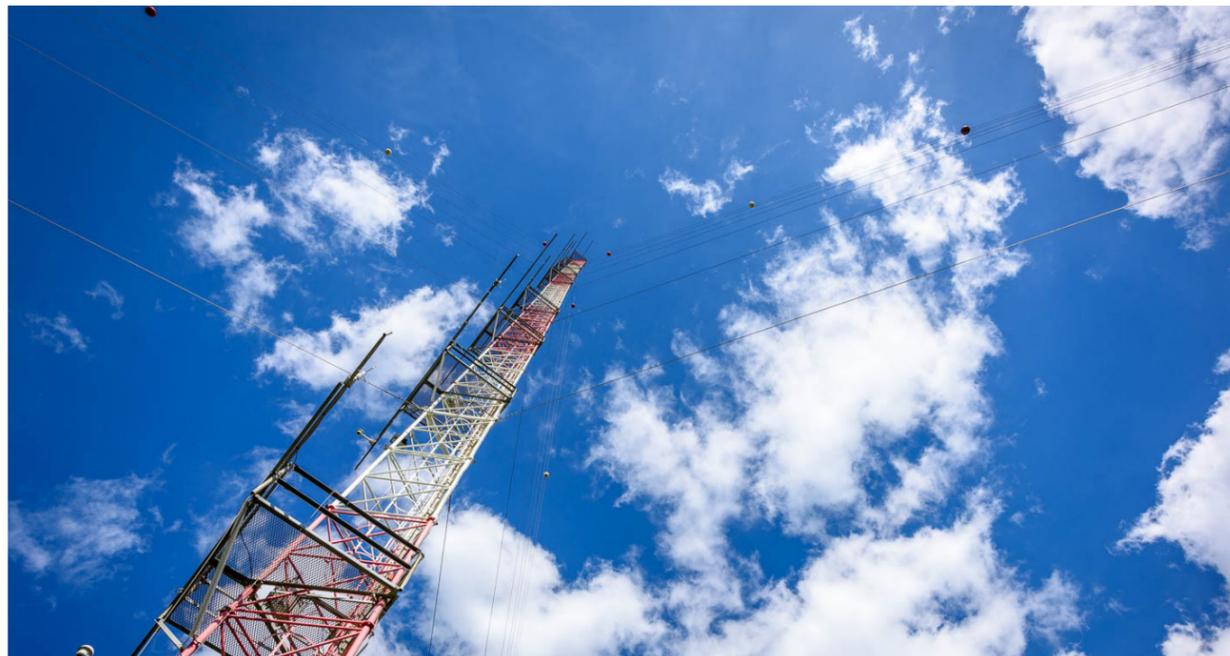
L'impact des rejets est donc extrêmement faible. En effet, il faut savoir que la dose moyenne due à la radioactivité naturelle et médicale est de 4500 μSievert par an en France.

6 GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

En matière de gestion des déchets radioactifs, la priorité est donnée à l'envoi des déchets aussitôt que raisonnablement possible après leur production vers les filières d'évacuation existantes. L'ensemble des zones de production est sectorisé afin d'identifier en amont les zones de production des déchets nucléaires et les zones de production de déchets conventionnels. Le « zonage déchet » de l'installation est décrit dans un document et matérialisé sur le terrain de façon claire pour les utilisateurs. Le SRSE a la responsabilité de la gestion des déchets.

6.1 QUANTITÉ DE DÉCHETS ÉVACUÉS EN 2024

Nucléaire diffus (déchets de laboratoire) vers ANDRA (CSA)
6 fûts PEHD 120 l
3 bonbonnes 30 l
Déchets solides FAMA vers ANDRA (CSA)
4 caissons standards (20 m ³)
Déchets solides TFA vers ANDRA (CIRES)
2 caissons i2 (10 m ³)



Mât météorologique de l'ILL.

6.2 QUANTITÉ DE DÉCHETS PRÉSENTS DANS L'INSTALLATION EN FIN D'ANNÉE 2024

Nature des déchets	Classification des déchets	N° de référence dans l'Étude Déchets	Radio-éléments	Déchets conditionnés		Déchets en attente de conditionnement	
				Volume	Activité	Volume	Activité
Déchets tritiés							
Huile/solvant	HA / MA-VC	21N	³ H	/	/	0,191 m ³	5,39 TBq
Déchets solides	FMA-VC	26N	³ H	/	/	0,5 m ³	100 TBq
REI							
REI	FMA-VC	17N, 18N	PA, ³ H	/	/	3 m ³	1,92 TBq
Déchets d'exploitation							
Déchets solides en casiers, caissons, fûts, pièces urinaires	TFA	14N, 15N	PA	21,6 m ³	137 MBq	170 m ³	1,23 GBq
Blocs béton	TFA	14N, 15N	PA	/	/	190 m ³	1,15 GBq
Déchets solides en Caisson Standard	FA-VC	8N, 9N, 10N, 11N	PA, ³ H, α	15 m ³	30 GBq	15,9 m ³ (26,5 m ^{3*})	62,8 GBq
Déchets solides en caisson Pré Bétonné	MA-VC	4N, 5N, 6N, 7N	PA, ³ H, α	5 m ³	50 GBq	3,6 m ³ (90 m ^{3*})	25,5 TBq
Déchets solides en Poubelle de Décroissance	HA	1N, 2N, 3N	PA, ³ H, α	/	/	0,97 m ³	1808 TBq
Déchets solides incinérables en fûts PEHD	FA-VC	12N	PA, ³ H	17,2 m ³	23 GBq	2,2 m ³	2,94 GBq
Déchets liquides	FMA-VC	22N, 23N	PA, ³ H, α	0,67 m ³	2 MBq	1,19 m ³	66 GBq
Déchets de laboratoires	FA-VC	20N	³ H, ¹⁴ C, ³² P	0,51 m ³	5,5 MBq	0,171 m ³	2 MBq

* : volume du colis fini en entreposage



Vue générale d'une station extérieure de surveillance.



Comptage d'échantillons aqueux par scintillation liquide.



Préparation du poisson avant analyse.

AIEA : L'Agence Internationale de l'Énergie Atomique est une organisation qui dépend directement du Conseil de sécurité des Nations unies. Fondée en 1957 et basée à Vienne, en Autriche, elle cherche à promouvoir les usages pacifiques de l'énergie nucléaire et à limiter le développement de ses applications militaires.

ALARA : As Low As Reasonably Achievable.

ANDRA : Agence Nationale pour la gestion de Déchets Radioactifs : Etablissement public à caractère industriel et commercial chargé de la gestion et du stockage des déchets radioactifs solides.

ARPE : abréviation de l'arrêté du 3 août 2007 autorisant l'ILL à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire de Grenoble (Isère).

ASN : Autorité de sûreté Nucléaire. Autorité administrative indépendante créée par la loi n° 2006-686 du 13 Juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire (dite « loi TSN »), chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France. L'ASN assure, au nom de l'état, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire. Elle contribue à l'information des citoyens (www.asn.fr).

BECQUEREL (TBQ) : unité de mesure de la radioactivité, c'est-à-dire le nombre d'atomes radioactifs qui se désintègrent par unité de temps (1 Bq = 1 désintégration par seconde). On utilise couramment des multiples du Bq : 1 MBq = 1 million de Bq, 1 GBq = 1 milliard de Bq, 1 TBq = 1000 milliard de Bq.

EPI : Equipe de Première Intervention.

ELPS (ex EPI) : Equipe Locale de Premier Secours

EXPOSITION EXTERNE : l'exposition externe de l'homme aux rayonnements provoque une irradiation externe. Elle a lieu lorsque celui-ci se trouve exposé à des sources de rayonnements qui lui sont extérieures (substances radioactives sous forme de nuage ou de dépôt sur le sol, sources à usage industriel ou médical...).

EXPOSITION INTERNE : l'exposition interne est possible lorsque des substances radioactives se trouvent à l'intérieur de l'organisme. Celles-ci provoquent une irradiation interne. Elles ont pu pénétrer par inhalation, par ingestion, par blessure de la peau, et se distribuent ensuite dans l'organisme. On parle alors de contamination interne. Celle-ci ne cesse que lorsque les substances radioactives ont disparu de l'organisme après un temps plus ou moins long par élimination naturelle et décroissance radioactive ou par traitement.

FISSION : la fission nucléaire est le phénomène par lequel le noyau d'un atome lourd (noyau qui contient beaucoup de nucléons, tels les noyaux d'uranium et de plutonium) est divisé en 2 ou 3 nucléides plus légers après une collision avec un neutron ou de façon spontanée. Cette réaction nucléaire se traduit aussi par l'émission de neutrons, de rayonnements gamma et un dégagement d'énergie très important (environ 200 MeV, à comparer aux énergies des réactions chimiques qui sont de l'ordre de l'eV).

INES : International Nuclear Event Scale.

PÉRIODE RADIOACTIVE : c'est le temps au bout duquel l'activité (nombre de désintégrations par seconde) d'une source radioactive a décru d'un facteur 2.

RAYONNEMENTS IONISANTS : les éléments radioactifs présents dans notre environnement émettent, lors de leurs désintégrations, des rayonnements alpha, bêta et gamma. Les rayonnements gamma sont des ondes électromagnétiques tandis que les rayonnements alpha et bêta sont des particules qui sont respectivement un noyau d'hélium et un électron. Ces rayonnements produisent des ionisations dans la matière qu'ils traversent et sont de ce fait potentiellement dangereux pour les organismes vivants.

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SFH : Source froide horizontale.

SFV : Source froide verticale.

SGI : Système de Gestion Intégré.

SMI : Système de Management Intégré. Le système de management intégré assure la mise en œuvre et l'amélioration de la protection des intérêts en garantissant que les autres impératifs de l'exploitant, par exemple les impératifs de qualité, les impératifs économiques, la prévention et la lutte contre les actes de malveillance, ou d'autres éléments de contexte, ne sont pas considérés séparément des exigences relatives à la protection des intérêts, afin de prévenir leur éventuel impact négatif sur celle-ci.

TFA : Très Faible Activité (déchet).

TGV : Tube Guide Vertical.

TRD : Tampon de rejet différé.

MESURE DES EFFETS DES RAYONNEMENTS SUR L'HOMME

- La dose absorbée par la cible des rayonnements est définie comme l'énergie reçue par unité de masse de la cible, en joules par kilogramme, c'est-à-dire en Grays (Gy) dans le système SI. On définit également un débit de dose, c'est-à-dire l'énergie absorbée par kilogramme et par unité de temps, c'est-à-dire en gray par heure (Gy/h).
- La dose équivalente, H, est la dose absorbée pondérée d'un facteur représentant la nocivité du type de rayonnement considéré. L'unité du Système International SI est le **SIVERT** (Sv).
- **LA DOSE EFFICACE**, E est la somme pondérée des doses équivalentes H_T aux organes et tissus T irradiés. Elle rend compte du risque d'apparition de cancer. L'unité utilisée est également le Sievert.

8 RECOMMANDATIONS DU CSE DE L'ILL



Comité Social et Economique
INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN
CS 20156
38042 Grenoble Cedex 9
Tél. 04 76 20 72 96

MK/sr

Avis du CSE de l'ILL

Objet :

Rapport « Transparence et Sécurité Nucléaire » (TSN) 2024 – Avis du CSE ILL

Lors de la séance du 26 juin 2025, le CSE a validé le rapport TSN à la majorité de ses membres présents.

Grenoble, le 26 juin 2025

M. KREUZ
Secrétaire du CSE ILL